

Département
de la Vendée
Arrondissement
des Sables d'Olonne
Commune
de Notre Dame de Monts

Date de convocation
11 janvier 2022
Nombre de conseillers
en exercice : 19

Envoyé en préfecture le 21/01/2022
Reçu en préfecture le 21/01/2022
Affiché le **21 JAN. 2022** SLO
ID : 085-218501641-20220118-202201005-DE

Délibération du Conseil Municipal du 18 janvier 2022 N° 2022.01.005

Objet : Garantie d'emprunt EHPAD Les Oyats – Gilles ARTUS

L'an deux mille vingt-deux, le 18 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel Jean MARTINET en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GRONDIN Raoul, Maire.

Présents : GRONDIN Raoul, QUEUDEVILLE Danielle, BERTRAND Jimmy, BARD-MARTINET Elisabeth, BIDEAU Jean-Philippe, LAMBERT Dominique, AURY Martine, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, RIVALIN Jacky, BERTHOMÉ Joël, DE MONTI de REZÉ Thierry, LAIDIN Daniel.

Excusé : BAUD Michel qui a donné pouvoir à GRONDIN Raoul
BAUD Arielle qui a donné pouvoir à ROUSSEAU-DUMARET Dominique
SIEGFRIED Audrey qui a donné pouvoir à QUEUDEVILLE Danielle
NAULET Fabrice
SEVA Jocelyne
FIEVRE-SAMAKÉ Sarah

Absents : BUTON Claire

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.
BIDEAU Jean-Philippe a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les travaux de rénovation prévus à l'EHPAD.

Ces travaux seront financés en partie par l'EHPAD et pour le reste par la commune en sa qualité de propriétaire du bâtiment.

Afin de financer les travaux, le CCAS gestionnaire de l'établissement, par l'intermédiaire du budget de l'EHPAD doit contracter un prêt d'un montant de 1.851.840,00 €.

Il est proposé que la commune accorde sa garantie à hauteur de 30 % du prêt, le Conseil Départemental devant garantir les 70 % restant.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt	:	1.851.840,00 €
- Durée	:	15 ans
- Période anticipation	:	24 mois
- Périodicité	:	mensuelle
- Taux	:	0.92 %
- Montant d'une échéance constante	:	11.018,13 €
- Frais de dossier	:	1.851 €

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- valide la garantie de la commune à hauteur de 30 % pour le prêt réalisé par le CCAS de Notre Dame de Monts pour le budget de l'EHPAD pour ses travaux de réhabilitation,

- rappelle la caractéristique du prêt :

Montant du prêt	:	1.851.840,00 €
Durée	:	15 ans
Période anticipation	:	24 mois
Périodicité	:	mensuelle
Taux	:	0.92 %
Montant d'une échéance constante	:	11.018,13 €
Frais de dossier	:	1.851 €

Envoyé en préfecture le 21/01/2022
Reçu en préfecture le 21/01/2022
Affiché le **21 JAN. 2022**
ID : 085-218501641-20220118-202201005-DE

Suite délibération n° 2022.01.005

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire et notamment la convention de cautionnement.

<p>Le Maire,</p> <ul style="list-style-type: none">• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte• Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.	<p>Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.</p> <p>Ont signé : les membres présents. Pour copie conforme, en mairie, Le dix-neuf janvier deux mille vingt-deux.</p> <p>Le Maire, Raoul GRONDIN</p> <p>Signé électroniquement par : Raoul Grondin Date de signature : 21/01/2022</p>
---	--

